

L'an deux mille vingt et un, le sept du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNANS s'est réuni salle Saint-Vernier après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christophe JOUVIN – 1<sup>er</sup> Adjoint, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice, à l'exception de :

- Madame Isabelle GUILLAME, représentée par Mme Estelle BOURNEZ
- Madame Sylvie VOIRIN, représentée par Madame Sandra DE STEFANIS
- Monsieur Daniel PERNIN, représenté par Madame Marie-Christine VERNEREY
- Madame Lisa BUCHIN, représentée par Madame Patricia LABERTERIE
- Monsieur Jean-Michel BELPOIS, représenté par Monsieur Franck COLLINET
- Madame Karima DAHES, représentée par Monsieur Jean-Louis ROLAND

Était absent : Monsieur Sébastien LAITHIER

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Corinne OLIVIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Hommage à Monsieur Daniel MESNIER, Conseiller municipal de la Commune d'Ornans, décédé le 15 mars 2021, suivi d'une minute de silence.**

Retrait d'un point inscrit à l'ordre du jour : Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF)

**Ordre du jour :**

- ▶ Approbation du PV du Conseil Municipal du 3 mars 2021
- ▶ Approbation du compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020 : budget PRINCIPAL
- ▶ Approbation du compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020 : budget annexe ASSAINISSEMENT
- ▶ Approbation du compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020 : budget annexe BOIS
- ▶ Approbation du compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020 : budget annexe CINEMA
- ▶ Vote du CA 2020 : budget PRINCIPAL
- ▶ Vote du CA 2020 : budget annexe ASSAINISSEMENT
- ▶ Vote du CA 2020 : budget annexe BOIS
- ▶ Vote du CA 2020 : budget annexe CINEMA
- ▶ Affectation des résultats de l'exercice 2020 : budget PRINCIPAL
- ▶ Affectation des résultats de l'exercice 2020 : budget annexe ASSAINISSEMENT
- ▶ Affectation des résultats de l'exercice 2020 : budget annexe BOIS
- ▶ Affectation des résultats de l'exercice 2020 : budget annexe CINEMA
- ▶ Fixation des taux de fiscalité directe locale 2021
- ▶ Provisions pour risques : budget PRINCIPAL
- ▶ Provisions pour risques : budget annexe ASSAINISSEMENT
- ▶ Vote du BP 2021 : budget PRINCIPAL
- ▶ Vote du BP 2021 : budget annexe ASSAINISSEMENT
- ▶ Vote du BP 2021 : budget annexe BOIS
- ▶ Vote du BP 2021 : budget annexe CINEMA
- ▶ Demandes de subventions pour la reconstruction de la passerelle piétonne Place Courbet
- ▶ Demandes de subventions pour la création d'un espace tiers-lieu / coworking
- ▶ Demandes de subventions pour la rénovation de logements communaux à Bonnevaux-le-Prieuré
- ▶ Demande de subvention pour l'aménagement d'un local pour la Police municipale et l'installation de la vidéoprotection
- ▶ Demandes de subventions pour la réfection des courts de tennis
- ▶ Demandes de subventions pour l'aménagement et l'embellissement de l'entrée de ville route de Chantrans
- ▶ Avis sur la demande d'enregistrement déposée par la Société ITW RIVEX pour l'exploitation d'une usine à Ornans
- ▶ Répartition du bois issu de l'abattage d'arbres sur le territoire communal
- ▶ Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'entretien du « Champ du Cerf » avec l'ONF
- ▶ Convention de mise à disposition d'un terrain communal
- ▶ Acquisition d'une propriété sise 16 route de Besançon
- ▶ Convention de partenariat avec l'ADDSEA - CSAPA SOLEA
- ▶ Avenant n° 1 à la convention avec l'association « Toutes des Déeses »
- ▶ Avenant n° 1 aux tarifs publics 2021
- ▶ Attribution des subventions annuelles aux associations
- ▶ Convention de partenariat avec l'association L'ORNANAISE
- ▶ Informations diverses

Vu le I et le II de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;  
Vu l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 portant prorogation et modification de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 ;  
Vu le décret n° 2021-123 du 5 février 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-123 du 5 février 2021 prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;  
Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;  
Considérant que le Conseil municipal peut se réunir en tout lieu afin d'assurer la tenue des réunions dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur ;  
Considérant que la salle Saint-Vernier ne peut accueillir plus de 29 personnes ;

- Il est proposé au Conseil Municipal que cette séance se déroule sans public, étant précisé les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique, sur Facebook « Ornans officiel ».

➔ **Cette disposition est votée à l'unanimité**

Compte tenu des conditions sanitaires liées à la COVID-19, toutes les mesures concernant le déroulement de cette séance seront prises, et les gestes barrières respectés.

## **Monsieur Christophe JOUVIN – 1<sup>er</sup> Adjoint, a déclaré la séance ouverte à 19h30**

### **Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 3 mars 2021 à l'unanimité**

#### **Délibération n° 2021/25**

#### **Approbation du compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020 : budget PRINCIPAL**

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Constate l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion du budget PRINCIPAL de la Commune d'Ornans, pour l'exercice 2020 ;**
- > **Adopte le compte de gestion du budget PRINCIPAL de la Commune d'Ornans, pour l'exercice 2020.**

#### **Délibération n° 2021/26**

#### **Approbation du compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020 : budget annexe ASSAINISSEMENT**

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Constate l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe ASSAINISSEMENT de la Commune d'Ornans, pour l'exercice 2020 ;**
- > **Adopte le compte de gestion du budget annexe ASSAINISSEMENT de la Commune d'Ornans, pour l'exercice 2020.**

#### **Délibération n° 2021/27**

#### **Approbation du compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020 : budget annexe BOIS**

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Constate l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe BOIS de la Commune d'Ornans, pour l'exercice 2020 ;**
- > **Adopte le compte de gestion du budget BOIS de la Commune d'Ornans, pour l'exercice 2020.**

#### Délibération n° 2021/28

#### Approbation du compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020 : budget annexe CINEMA

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Constate l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe CINEMA de la Commune d'Ornans, pour l'exercice 2020 ;**
- > **Adopte le compte de gestion du budget CINEMA de la Commune d'Ornans, pour l'exercice 2020.**

#### Délibération n° 2021/29

#### Vote du CA 2020 : budget PRINCIPAL

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Colette GROLEAU ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Adopte le compte administratif 2020 du budget PRINCIPAL de la Commune d'Ornans, dont les résultats s'établissent comme suit :**
  - En investissement..... - 1 477 936,14 €
  - En fonctionnement..... + 2 325 817,43 €
  - Soit un excédent/déficit de clôture..... 847 881,29 €

#### Délibération n° 2021/30

#### Vote du CA 2020 : budget annexe ASSAINISSEMENT

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Colette GROLEAU ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Adopte le compte administratif 2020 du budget annexe ASSAINISSEMENT de la Commune d'Ornans, dont les résultats s'établissent comme suit :**
  - En investissement..... 207 803,56 €
  - En fonctionnement..... 92 243,18 €
  - Soit un excédent/déficit de clôture..... 300 046,74 €

#### Délibération n° 2021/31

#### Vote du CA 2020 : budget annexe BOIS

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Colette GROLEAU ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Adopte le compte administratif 2020 du budget annexe BOIS de la Commune d'Ornans, dont les résultats s'établissent comme suit :**
  - En investissement..... - 78,86 €
  - En fonctionnement..... + 17 186,50 €
  - Soit un excédent/déficit de clôture..... 17 107,64 €

#### Délibération n° 2021/32

#### Vote du CA 2020 : budget annexe CINEMA

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Colette GROLEAU ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Adopte le compte administratif 2020 du budget annexe CINEMA de la Commune d'Ornans, dont les résultats s'établissent comme suit :**

- En investissement.....	54 819,13 €
- En fonctionnement.....	0 €
Soit un excédent/déficit de clôture.....	54 819,13 €

#### Délibération n° 2021/33

#### Affectation des résultats de l'exercice 2020 : budget PRINCIPAL

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

> Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	2 325 817,43
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 477 936,14 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	847 881,29 €
Total affecté au c/ 1068 :	1 477 936,14 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

#### Délibération n° 2021/34

#### Affectation des résultats de l'exercice 2020 : budget annexe ASSAINISSEMENT

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

> Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	92 243,18 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	92 243,18 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

#### Délibération n° 2021/35

#### Affectation des résultats de l'exercice 2020 : budget annexe BOIS

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

> Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	17 186,50 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	78,86 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	88,28 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	17 019,36 €
Total affecté au c/ 1068 :	167,14 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

#### Délibération n° 2021/36

#### Affectation des résultats de l'exercice 2020 : budget annexe CINEMA

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

> **Décide d'affecter le résultat comme suit :**

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

#### Délibération n° 2021/37

#### Fixation des taux de fiscalité directe locale 2021

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN, qui fait état des produits fiscaux attendus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

> **De voter les 2 taxes directes locales comme suit :**

Taxes directes locales	Taux 2021
- Taxe foncière (bâti)	32,51 % = taux communal 2020 : 14,43 % + taux départemental 2020 : 18,08 %
- Taxe foncière (non bâti)	21,05 %

- > De ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020, et de les reconduire à l'identique sur 2021, selon le tableau ci-dessus, en tenant compte de l'application de l'article 16 de la loi de finances, susvisé ;
- > Décide de poursuivre l'intégration fiscale progressive des taxes directes locales en l'espèce ;
- > Charge Madame la Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

#### Délibération n° 2021/38

##### Provisions pour risques : budget PRINCIPAL

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'inscrire au budget primitif du budget PRINCIPAL, les provisions semi-budgétaires telles que détaillées ci-dessous. Pour 2021, le risque est estimé à environ 112 500 €, soit une provision de 22 500 € ;**

#### Délibération n° 2021/39

##### Provisions pour risques : budget ASSAINISSEMENT

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'inscrire au budget primitif du budget annexe ASSAINISSEMENT, les provisions semi-budgétaires telles que détaillées ci-dessous. Pour 2021, le risque est estimé à environ 100 €, soit une provision de 20 € ;**

#### Délibération n° 2021/40

##### Vote du BP 2021 : budget PRINCIPAL

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, par 21 voix pour et 4 absents (Mmes VERNEREY et DAHES, Messieurs ROLAND et PERNIN) :

- > **Adopte le budget primitif 2021 de la Commune d'Ornans du budget PRINCIPAL, dont les résultats s'établissent comme suit :**

**En fonctionnement :**

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de .....7 258 693,29 €

**En investissement :**

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de .....6 790 836,37 €

#### Délibération n° 2021/41

##### Vote du BP 2021 : budget annexe ASSAINISSEMENT

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Adopte le budget primitif 2021 de la Commune d'Ornans du budget annexe ASSAINISSEMENT, dont les résultats s'établissent comme suit :**

**En fonctionnement :**

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de ..... 327 745,13 €

**En investissement :**

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de ..... 554 813,26 €

#### Délibération n° 2021/42

##### Vote du BP 2021 : budget annexe BOIS

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote :

- > Adopte le budget primitif 2021 de la Commune d'Ornans du budget annexe BOIS, dont les résultats s'établissent comme suit :

En fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de ..... 115 565,30 €

En investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de ..... 1 027,14 €

Délibération n° 2021/43

**Vote du BP 2021 : budget annexe CINEMA**

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > Adopte le budget primitif 2021 de la Commune d'Ornans du budget annexe CINEMA, dont les résultats s'établissent comme suit :

En fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de ..... 135 348,74 €

En investissement :

Les dépenses s'élèvent à ..... 22 200,00 €

Les recettes s'élèvent à ..... 65 519,13 €

Délibération n° 2021/44

**Demandes de subventions pour la reconstruction de la passerelle piétonne Place Courbet**

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > D'adopter l'opération « Reconstruction de la passerelle piétonne Place Courbet », et d'arrêter les modalités de financement ;
- > D'approuver le plan de financement suivant :
- ▶ Montant prévisionnel des travaux HT ..... 813.500 €
    - Missions AMO et MO ..... 70.000 €
    - Etudes ..... 23.500 €
    - Estimation des travaux ..... 720.000 €
  - ▶ Subvention de l'Etat au titre de la DSIL (30 %) ..... 244.050 €
  - ▶ Subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté (30 %) ..... 244.050 €
  - ▶ Subvention du Département du Doubs (20 %) ..... 162.700 €
  - ▶ Fonds libres ..... 162.700 €
- > De solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Département du Doubs ;
- > De s'engager à prendre en autofinancement la part restant à la charge de la Commune ;
- > D'inscrire les crédits nécessaires au BP 2021 de la Commune ;
- > D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Délibération n° 2021/45

**Demandes de subventions pour la création d'un espace tiers-lieu / coworking**

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > D'adopter l'opération « Création d'un espace Tiers-lieu / coworking », et d'arrêter les modalités de financement ;
- > D'approuver le plan de financement suivant :

- ▶ Montant prévisionnel des travaux HT..... 100.000 €
- ▶ Subvention de l'Etat au titre de la DSIL (30 % sur 65.000 € [mobilier exclus]) .....19.500 €
- ▶ Subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté (10 %) .....10.000 €
- ▶ Subvention du Département du Doubs (15 %) ..... 15.000 €
- ▶ Subvention LEADER.....35.500 €
- ▶ Fonds libres .....20.000 €

- > De solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne Franche-Comté, du Département du Doubs et du programme européen LEADER ;
- > De s'engager à prendre en autofinancement la part restant à la charge de la Commune ;
- > D'inscrire les crédits nécessaires au BP 2021 de la Commune ;
- > D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

#### Délibération n° 2021/46

#### Demandes de subventions pour la rénovation de logements communaux à Bonnevaux-le-Prieuré

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, par 24 voix pour et 1 abstention (Monsieur Boris PIERRET) :

- > D'adopter l'opération « Rénovation de logements communaux à Bonnevaux-le-Prieuré », et d'arrêter les modalités de financement ;
- > D'approuver le plan de financement suivant :
  - ▶ Montant prévisionnel des travaux HT ..... 531.000 €
    - Missions étude préalable + MO                    41.000 €
    - Diagnostic amiante plomb                            10.000 €
    - Estimation des travaux                                500.000 €
  - ▶ Subvention de l'Etat au titre de la DSIL (30 %)..... 165.300 €
  - ▶ Subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté (35 %) ..... 192.850 €
  - ▶ Subvention du Département du Doubs (29 % de 2 x 50.000 € / logement) ..... 29.000 €
  - ▶ Fonds libres..... 163.850 €
- > De solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne Franche-Comté, du Département du Doubs ;
- > De s'engager à prendre en autofinancement la part restant à la charge de la Commune ;
- > D'inscrire les crédits nécessaires au BP 2021 de la Commune ;
- > D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

#### Délibération n° 2021/47

#### Demande de subvention pour l'aménagement d'un local pour la Police municipale et l'installation de la vidéoprotection

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > D'adopter l'opération « Aménagement d'un local pour la police municipale et l'installation de la vidéoprotection », et d'arrêter les modalités de financement ;
- > D'approuver le plan de financement suivant :
  - ▶ Montant prévisionnel des travaux HT ..... 190.000 €
    - Missions étude préalable + MO                    20.000 €
    - Vidéoprotection (matériel + maintenance)                    50.000 €
    - Travaux dans le local de la PM                                120.000 €
  - ▶ Subvention de l'Etat au titre de la DSIL (30 %) ..... 57.000 €
  - ▶ Fonds libres ..... 133.000 €

- > De solliciter les subventions auprès de l'Etat ;
- > De s'engager à prendre en autofinancement la part restant à la charge de la Commune ;
- > D'inscrire les crédits nécessaires au BP 2021 de la Commune ;
- > D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

#### Délibération n° 2021/48

#### Demandes de subventions pour la réfection des courts de tennis

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > D'adopter l'opération « Réfection des courts de tennis », et d'arrêter les modalités de financement ;
- > D'approuver le plan de financement suivant :
  - ▶ Montant prévisionnel des travaux HT .....32.000 €
  - ▶ Subvention de l'Etat au titre de la DSIL (30 %) ..... 9.600 €
  - ▶ Subvention du Département du Doubs (20 %) ..... 6.400 €
  - ▶ Subvention de la Fédération Française de Tennis (10%) ..... 3.200 €
  - ▶ Fonds libres ..... 12.800 €
- > De solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs et de la Fédération Française de Tennis ;
- > De s'engager à prendre en autofinancement la part restant à la charge de la Commune ;
- > D'inscrire les crédits nécessaires au BP 2021 de la Commune ;
- > D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

#### Délibération n° 2021/49

#### Demandes de subventions pour l'aménagement et l'embellissement de l'entrée de ville route de Chantrans

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > D'adopter l'opération « Aménagement et embellissement de l'entrée de ville route de Chantrans », et d'arrêter les modalités de financement ;
- > D'approuver le plan de financement suivant :
  - ▶ Montant prévisionnel des travaux HT ..... 580.000 €
    - Missions AMO et MO ..... 16.000 €
    - Etudes ..... 6.000 €
    - Acquisition de terrains ..... 8.000 €
    - Estimation des travaux ..... 550.000 €
  - ▶ Subvention de l'Etat au titre de la DSIL (30 %) ..... 174.000 €
  - ▶ Subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté (30 %) ..... 165.000 €
  - ▶ Subvention du Département du Doubs (20 %) ..... 58.000 €
  - ▶ Subvention du SYDED (45 % pour réseaux) ..... 25.884 €
  - ▶ Fonds libres ..... 157.116 €
- > De solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne Franche-Comté, du Département du Doubs et du SYDED ;
- > De s'engager à prendre en autofinancement la part restant à la charge de la Commune ;
- > D'inscrire les crédits nécessaires au BP 2021 de la Commune ;
- > D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

#### Délibération n° 2021/50

#### Avis sur la demande d'enregistrement déposée par la Société ITW RIVEX pour l'exploitation d'une usine à Ormans

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Boris PIERRET ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'émettre un avis favorable sur la demande d'enregistrement déposée par la Société ITW RIVEX pour l'exploitation d'une usine de fabrication d'éléments de fixations métalliques pour l'industrie automobile sur la Commune d'Ormans.**

#### Délibération n° 2021/51

##### Répartition du bois issu de l'abattage d'arbres sur le territoire communal

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'approuver la répartition du bois issu d'abattage d'arbres sur le territoire communal, comme suit :**
  - ▶ **1<sup>ère</sup> hypothèse : le locataire des terrains récupère ces bois ;**
  - ▶ **2<sup>e</sup> hypothèse : les agents municipaux peuvent prétendre à l'achat de ceux-ci ;**
  - ▶ **3<sup>e</sup> hypothèse : si ces personnes ne sont pas intéressées, le bois peut être vendu à toute autre personne habitant Ormans ou Bonnevaux-le-Prieuré ;**
- > **De dire que le cubage sera effectué par l'élu référent de la Commune sur rendez-vous, et que ces bois seront proposés au prix de 8,- € le stère, réglés à réception de l'avis des sommes à payer par la Trésorerie ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

#### Délibération n° 2021/52

##### Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'entretien du « Champ du Cerf » avec l'ONF

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'approuver l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'entretien des aménagements situés au lieu-dit du « Champ du Cerf » avec l'Office National des Forêts, aux conditions susmentionnées ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer le dit avenant et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

#### Délibération n° 2021/53

##### Convention de mise à disposition d'un terrain communal

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **De mettre à disposition à titre gratuit le terrain de l'arborétum situé au lieu-dit « Champ du Cerf » à Ormans dans le cadre du projet éco-pâturage de Madame Céline PIERRARD, pour une durée d'un an à compter de la date de signature du document contractuel, et ce en accord avec l'ONF ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer la convention s'y rapportant, et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.**

#### Délibération n° 2021/54

##### Acquisition d'une propriété sise 16 route de Besançon

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Estelle BOURNEZ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide par 21 voix pour et 4 voix contre (Mmes VERNEREY et DAHES, MM ROLAND et PERNIN) :

- > **D'acquérir, par voie amiable, la propriété de Monsieur Valentin MAZZOLINI, sise 16 route de Besançon, cadastrée en 2 parcelles AP11 et AP 12, pour un montant de 235.000 €, par le biais de l'agence IMMO 25 de Pontarlier ;**

- > De charger l'Etude de Maîtres ZEDET Associés, notaires à Ornans, de rédiger l'acte relatif à cette acquisition, les frais de notaire étant à la charge de la Commune ;
- > D'autoriser Madame la Maire à signer les documents et actes nécessaires à l'exécution de cette décision ;
- > De dire que cette acquisition sera intégrée au bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Commune en 2021 et annexé au Compte Administratif 2021, conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 du C.G.C.T.

#### Délibération n° 2021/55

#### Convention de partenariat avec l'ADDSEA - CSAPA SOLEA

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Estelle BOURNEZ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > D'approuver la convention de partenariat entre la Ville d'Ornans et l'ADDSEA - CSAPA SOLEA aux conditions susmentionnées, pour la période de janvier à décembre 2021, dans le cadre de 11 permanences mensuelles assurées par SOLEA dans un bureau mis à disposition à la Maison des Services d'Ornans, visant à accompagner tout usager en matière d'addictologie.
- > De régler, au titre de l'année 2021, les honoraires prévus dans le devis annuel de l'ADDSEA sur présentation de sa facture en fin d'année ;
- > D'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

#### Délibération n° 2021/56

#### Avenant n° 1 à la convention avec l'association « Toutes des Déesses »

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Estelle BOURNEZ, à l'unanimité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > D'approuver l'avenant n° 1 à la convention avec l'association « Toutes des Déesses » ;
- > De dire que tous les autres termes et conditions de la convention initiale demeurent inchangés ;
- > D'autoriser Madame la Maire à signer ledit avenant et tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

#### Délibération n° 2021/57

#### Avenant n° 1 aux tarifs publics 2021

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Estelle BOURNEZ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > D'approuver l'avenant n° 1 à la délibération du Conseil Municipal n° 2020/123 en date du 16 Décembre 2020, tel que ci-annexé ;
- > De dire que l'ensemble des autres tarifs publics 2021 restent inchangés jusqu'à nouvel ordre.

#### Délibération n° 2021/58

#### Attribution des subventions annuelles aux associations

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Patricia LABERTERIE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, par 24 voix pour et 1 abstention (Monsieur Jean-Louis ROLAND ne prend pas part au vote) :

- > D'octroyer les subventions annuelles aux associations suivant le tableau ci-après, pour un montant total de 46.455 € au titre de l'année 2021 ;
- > D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Nom de l'Association	Subvention 2019	Subvention 2020	Subvention 2021
* ACC'OR	11.400	12.500	1.100
* Amicale des Donneurs de Sang	100	100	100
* Amicale des Sapeurs-Pompiers	/	/	2.000
* AMIGO	300	Pas de demande	Pas de demande
* Amitiés Ornans Hüfingen	1.000	500	300
* APEL	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande
* Association de Gestion M.A.R.P.A.	/	2.500	1.500
* Association de Pêche de Bonnevaux			200
* Association Sportive du Collège P. Vernier	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande
* Au Marché d'Ornans	300	660	Pas de demande
* Avance Timéo	100	Pas de demande	Pas de demande
* C(h)oeur de Lou(v)e	1.000	2.000	1.180
* Cercle Pongiste Ornans	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande
* Compagnie Le Punk à Mouton (Menteurs d'Arlequin)	500	Pas de demande	1.000
* Club de l'Amitié	650	700	350
* Coinche Belote Ornans	100	100	Pas de demande
* Collectif Loue Lison	/	/	900
* Couleurs d'O'	550	250	Pas de demande
* Coup de Main	200	Pas de demande	Pas de demande
* Cyno 25-70	/	100	350
* De la Main à l'Estampe	1.500	300	250
* DOJO Ornans	1.500	Pas de demande	750
* Femmes de Chœur	400	400	Pas de demande
* FNATH	100	Pas de demande	300
* FRPO	6.800	6.800	8.000
* Guggenmusik Funky Clique	/	1.500	700
* JALMALV	100	Pas de demande	Pas de demande
* Jeunes Sapeurs-Pompiers Loue Lison	Pas de demande	300	Pas de demande
* Jumelage Ornans La-Tour-de-Peilz	1.000	Pas de demande	Pas de demande
* Kollektiv Tri-ano	/	/	200
* L'Ornanaise	3.100	1.600	Convention
* La Vouivre canoé kayak	1.700	2.000	2.000
* Le Labo Tellier	/	/	2.000
* Les Amis d'Emmäs d'Ornans	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande
* Les Amis de l'Hôpital d'Ornans	750	2.500	1.500
* Les Amis de la Chapelle Saint Georges	400	Pas de demande	1.000
* Les Amis du Monastère de la Visitation	Pas de demande	300	100
* Les Chats du Pays d'Ornans	2.000	Continuité de 2019	Convention
* Les Fruits du Pays de Courbet	250	350	250
* Les Gâs de la Vallée	3.100	4.000	1.400
* Montagne Auto Sport	/	500	Pas de demande
* Ornans Rose	/	500	250
* Ornans Véhicules Historiques Miniatures	6.000	Pas de demande	4.000
* Pastorale des Personnes Handicapées Pays Loue Lison	300	300	Pas de demande
* Pays d'Ornans Patrimoine	500	900	800
* Peintres et Sculpteurs du Pays d'Ornans	400	Pas de demande	Pas de demande
* Photo Vidéo Club	600	275	275
* Randonner au Pays de Courbet	500	200	200
* Restos du Cœur	800	800	Convention
* Roc'n Loue	600	Pas de demande	Pas de demande
* Scouts et Guides de France	/	/	1.200
* Shotokan Vallée Karaté	300	800	750
* Souvenir Français	Pas de demande	1.500	1.000
* Team du Haut Doubs	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande
* Team Fabien Frantz	500	Pas de demande	250
* Tennis Club de la Vallée d'Ornans	2.300	2.500	2.500
* Toutes des Déesses	400	800	800
* Trialoue	/	/	7.000
<b>TOTAUX</b>	<b>52.100</b>	<b>48.535</b>	<b>46.455</b>

**Convention de partenariat avec l'association L'ORNANAISE**

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Gérard COULET ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'approuver les termes de la convention entre l'association L'ORNANAISE et la Commune d'Ornans, relative à la participation de la Commune au titre de l'année 2021, pour un montant total de 12.970 € versé en 2 échéances égales de 6.485 €, en mai et en novembre 2021, se décomposant ainsi :**
  - Subvention annuelle de fonctionnement.....4.000 €
  - Aide à l'emploi pour l'animation sportive.....8.970 €
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.**

**INFORMATIONS**

- ▶ Démission de Madame Christine JEANNEY du conseil communautaire de la CCLL : elle sera remplacée par Madame Marie-Christine VERNEREY
- ▶ Avancement du recrutement d'un Directeur des Services Techniques
- ▶ Point sur l'ouverture de l'école Courbet pour l'accueil des publics prioritaires pendant ce mois de confinement
- ▶ Information sur la répartition de la subvention exceptionnelle accordée à ACC'OR le 16 décembre 2020

La séance est levée à 21h55

## Annexe 2 - CIMETIERES MUNICIPAUX

### → DROITS DES CONCESSIONS DE CIMETIERES

#### ▪ VENTE

Terrain nu		2017-2018-2019-2020	2021
Concession 2 places		320,00 €	320,00 €
Concession 4 places		640,00 €	640,00 €
Concession cavurne		//	160,00 €
Concession avec emplacement		2017-2018-2019-2020	2021
Case colombarium (non disponible au cimetière de Bonnevaux-le-Prieuré)			
- 2 urnes		484,00 €	484,00 €
- 4 urnes		721,00 €	721,00 €
Ancien cimetière	Caveau 2 places	1 220,00 €	1 220,00 €
	Caveau 4 places	2 437,00 €	2 437,00 €
Nouveau cimetière	Caveau 2 places	2 373,00 €	2 373,00 €
	Caveau 3 places	2 629,00 €	2 629,00 €
	Caveau 4 places	3 261,00 €	3 261,00 €
Cavurne (une urne peut être scellée ou déposée à l'intérieur d'une cavurne)		//	610,00 €

#### ▪ RACHAT

		2017-2018-2019-2020	2021
Terrain nu	Concession simple 2 places	100,00 €	100,00 €
	Concession double 4 places	187,00 €	187,00 €
	Cavurne	//	160,00 €
Caveau	2 places	938,00 €	938,00 €
	3 places	//	1 075,00 €
	4 places	1 212,00 €	1 212,00 €
Colombarium Ancien Cimetière	Cases 2 urnes	105,00 €	105,00 €
	Cases 4 urnes	//	210,00 €
Columbarium Nouveau Cimetière	Cases 2 urnes	//	484,00 €
	Cases 4 urnes	//	721,00 €